



124203 - Visionner des films, regarder la TV et pratiquer un jeu à cartes pendant les journées du Ramadan

question

Certains jeûneurs passent la plupart des journées du Ramadan à regarder des films et documentaires à l'aide de magnétoscope ou à la télévision, et à jouer..Qu'en pense la religion?

la réponse favorite

Louange à Allah.

«Les jeûneurs et les autres musulmans doivent craindre Allah le Transcendant dans tout ce qu'ils font ou défont à tout moment. Ils doivent éviter ce qu'Allah leur a interdit, notamment le fait de regarder des films dégradants dans lesquels on exhibe ce qu'Allah interdit de dévoiler comme les scènes de nudité totale ou quasi-totale et de paroles obscènes. C'est comme les choses contraires à la loi religieuse qu'on voit à la télévision telles les chansons, les images (indécentes), l'usage d'instruments de musique et d'appels aberrants.

Tout musulman, jeûneur ou pas, doit éviter les jeux et leurs instruments; qu'il s'agisse de cartes ou d'autres car cela implique qu'on fait ou regarde faire ce qui est condamné. Cela entraîne encore le durcissement du cœur, voire sa maladie qui pousse à minimiser la loi d'Allah et à trouver trop lourd l'accomplissement de devoirs comme la participation à la prière publique ou d'autres obligations, ou à tomber dans de nombreux interdits. Allah le Transcendant dit: « Et, parmi les hommes, il est [quelqu'un] qui, dénué de science, achète de plaisants discours pour égarer hors du chemin de Dieu et pour le prendre en raillerie. Ceux-là subiront un châtement avilissant.

Et quand on lui récite Nos versets, il tourne le dos avec orgueil, comme s'il ne les avait point entendus, comme s'il y avait un poids dans ses oreilles.Fais-lui donc l'annonce d'un châtement douloureux.» (Coran,31:6-7) . Le Transcendant dit encore dans la sourate al-Fourqan à propos de



la description des Serviteurs du Clément: «Ceux qui ne donnent pas de faux témoignages; et qui, lorsqu'ils passent auprès d'une frivolité, s'en écartent noblement.» (Coran,27:72) . Le terme zawr couvre tout acte condamnable. L'expression : laa yash'ahdoun signifie : ils n'assistent pas à... Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Il y aura dans ma communauté des gens qui se permettrons d'avoir des rapports sexuels illicites, de se vêtir de soie et d'utiliser des instruments de musique.** (Rapporté par al-Boukhari dans son Sahih grâce à une chaîne interrompue mais jugée par lui sûr). Le terme harr signifie sexe prohibé. Ma'azif signifie chanson et instruments de divertissement. Allah le Transcendant a interdit aux musulmans l'emploi des moyens qui attirent vers les choses interdites. Il n' y a aucun doute que le fait de regarder des films dégradants ainsi que tout ce qui passe à la télévision en matière d'éléments attirant les gens vers l'interdit ou sa banalisation. Allah est celui qui assiste.» Madjmou' fatawa Cheikh Ibn Baz (15/316). Ces actes de rébellion diminuent voire annihile la récompense réservée au jeûne.

Voir la réponse donnée à la question n° [50063](#).